

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAUNAGUET

Le quatre mars deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ROUGE, Maire.

**Objet : TAUX D'IMPOSITION DES TROIS TAXES
COMMUNALES POUR L'ANNEE 2026**

Délibération n° 2026.03.04.021

Rapporteur : Tanguy THEBLINE

Considérant que le Conseil municipal est appelé à fixer les taux des taxes directes locales (taxe d'habitation sur les résidences secondaires, taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties) afin d'assurer l'équilibre du budget communal,

Considérant que l'état définitif des bases d'imposition pour l'année 2026 n'a pas encore été notifié par les services fiscaux,

Considérant toutefois que, dans l'attente de cette notification, l'évolution des bases fiscales pour l'exercice 2026 est estimée à environ +0,8 %, estimation principalement liée à la revalorisation annuelle des valeurs locatives cadastrales et présentée sous réserve des données définitives transmises par l'administration fiscale,

Considérant que les taux votés par le Conseil municipal s'appliqueront aux bases d'imposition qui seront ultérieurement notifiées,

Il est rappelé que les taux votés au titre de l'exercice 2025 étaient les suivants :

Rappel des taux votés en 2025 :

- Taxe foncière sur le foncier bâti : 53,00 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 193,71 %

Rappel du taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 13,07%

Pour atteindre le produit attendu nécessaire à l'équilibre du budget primitif 2026, il est proposé d'appliquer les taux 2026, comme il suit :

TAXES	TAUX
TAXE SUR LE FONCIER BATI	53,00 %
TAXE SUR LE FONCIER NON BATI	193,71%
TAXE D'HABITATION SUR RÉSIDENCES SECONDAIRES ET AUTRES LOCAUX MEUBLÉS NON AFFECTÉS A L'HABITATION PRINCIPALE	13,07 %

Les membres du Conseil municipal sont invités à délibérer sur les taux 2026 tels que présentés ci-dessus.

<p>Membres en exercice : 29 Membres présents : 25 Absents excusés Représentés : 4 Absent : /</p> <p>Date convocation : 26 février 2026</p> <p>Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture</p> <p>- publication ou notification</p> <p>12 MARS 2026</p>	<p>Étaient présents (es) : Michel ROUGE, Pascal PAQUELET, Patricia PARADIS, Tanguy THEBLINE, Marie-Claude FARCY, Jean-Luc GALY, Natacha MARCHIPONT, Bernard DEVAY, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Françoise CHEURET, Martine BALANSA, Didier GALAUP, Christine LAFON, Michaël TURPIN, Anne-Marie AGUADO, Bernard BARBASTE, Patrice RENARD, Isabelle BESSIERES, Xavier MOULIGNEAU, Fabienne MORA, Olivier DESPRINCE, Pascal AGULHON, Sylvie IZQUIERDO, Georges DENEUVILLE.</p> <p>Étaient excusés représenté(es) : Thierry MORENO (pouvoir à JL GALY), Pascal BARCENAS (pouvoir à P. PAQUELET), Guy BUSIDAN (pouvoir à S. IZQUIERDO), Hassan HAMDANI (pouvoir G. DENEUVILLE)</p> <p>Absent : /</p> <p>Secrétaire de séance : Pascal PAQUELET</p>
--	---

Envoyé en préfecture le 11/03/2026

Reçu en préfecture le 11/03/2026

Publié le **12 MARS 2026**



ID : 031-213102825-20260304-DEL22026021-DE

Entendu cet exposé, et après avoir délibéré les membres du Conseil Municipal :

- Fixent les taux d'imposition pour 2026 :
 - **Taxe foncière sur les propriétés bâties : 53%**
 - **Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 193,71%**
 - **Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 13,07%**

Voté à la majorité avec 28 POUR et 1 CONTRE (Patrice RENARD).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pascal PAQUELET
Secrétaire de séance,

Michel ROUGÉ
Maire,

Membres en exercice : 29 Membres présents : 25 Absents excusés Représentés : 4 Absent : / Date convocation : 26 février 2026 Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture - publication ou notification 12 MARS 2026	Étaient présents (es) : Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Patricia PARADIS, Tanguy THEBLINE, Marie-Claude FARCY, Jean-Luc GALY, Natacha MARCHIPONT, Bernard DEVAY, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Françoise CHEURET, Martine BALANSA, Didier GALAUP, Christine LAFON, Michaël TURPIN, Anne-Marie AGUADO, Bernard BARBASTE, Patrice RENARD, Isabelle BESSIERES, Xavier MOULIGNEAU, Fabienne MORA, Olivier DESPRINCE, Pascal AGULHON, Sylvie IZQUIERDO, Georges DENEUVILLE. Étaient excusés représenté(es) : Thierry MORENO (pouvoir à JL GALY), Pascal BARCENAS (pouvoir à P. PAQUELET), Guy BUSIDAN (pouvoir à S. IZQUIERDO), Hassan HAMDANI (pouvoir G. DENEUVILLE) Absent : / Secrétaire de séance : Pascal PAQUELET
--	--